

## Collectivités territoriales : vente et achat – les bons réflexes

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier

### Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Distinguer les biens des personnes publiques (domaine public/domaine privé)
- Connaître les règles et procédures applicables aux opérations immobilières des collectivités locales
- Savoir choisir le contrat adapté

### Contenu

#### La cadre des opérations immobilières publiques

- La distinction domaine public / domaine privé
- La distinction des contrats de droit privé et des contrats de droit administratif
- Focus sur la distinction entre la qualification de vente et de contrat de la commande publique

#### Les acquisitions immobilières publiques

- Les acquisitions amiables (procédure - détermination du prix d'acquisition et paiement)
- Les acquisitions forcées
- L'expropriation pour cause d'utilité publique
- La préemption
- Les autres procédures (emplacements réservés - l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme - les biens présumés sans maître...)

#### Les ventes immobilières publiques

- Les formes d'aliénation

- La procédure d'aliénation
- La question de la vente à l'euro symbolique

## Les modalités d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise : les conditions de mise à disposition de terrains ou de bâtiments

### Prérequis :

Pas de prérequis exigé, toutefois des connaissances en droit immobilier et en droit public permettraient de suivre la formation avec plus d'aisance.

Un quiz de positionnement est à votre disposition.

### Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

### Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

### Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

### Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

# Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation)

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation